



COMITE DU DEVELOPPMENT
(Comite Ministeriel Conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de Ressources Reelles Aux Pays En Developpement



Soixante-Sixième Réunion
WASHINGTON D.C. – 28 septembre 2002

DC/S/2002-0042(F)

28 septembre 2002

Declaration de
Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre de L'Economie, Des Finances,
de la Privatisation et du Tourisme
du Royaume du Maroc

La 66ème réunion de notre Comité intervient à un moment où la croissance mondiale connaît une reprise plus faible que prévu et démontre une vulnérabilité aux chocs. Une telle évolution rend difficile la réalisation d'une croissance soutenue dans les pays en développement et limite les flux de capitaux vers ces pays.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que selon les dernières estimations la croissance du PIB des pays en développement risque de connaître une détérioration en 2003 traduisant ainsi la fragilité de ces pays aux chocs externes et plus particulièrement les pays africains dont le taux de croissance économique reste très en deçà des niveaux requis pour lutter contre la pauvreté.

Un tel constat a été mis en évidence lors du Sommet de la terre qui vient d'avoir lieu à Johannesburg. Ce Sommet qui a réaffirmé les objectifs du Sommet de Rio de protection de la biodiversité et de développement économique et social a souligné que l'éradication de la pauvreté, la protection et la gestion appropriée des ressources naturelles sont des objectifs clés du développement durable. Il s'agit en particulier de l'accroissement de l'accès aux services de base tel l'eau potable, les soins de santé ainsi que de la préservation des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire.

Le Sommet a permis, également, de réaffirmer l'engagement pris par le consensus de Monterrey sur le doublement de l'aide au développement pour limiter le fossé qui ne cesse de s'agrandir entre mondes développé et en développement constituant, ainsi, une menace majeure pour la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales.

La Communauté internationale est, en conséquence, fortement interpellée pour se mobiliser dans le cadre d'un partenariat véritable et d'une solidarité effective visant aussi bien à endiguer la menace de la dégradation des écosystèmes et la surexploitation des ressources naturelles qu'à lutter contre la pauvreté et à éliminer les foyers de tension pour instaurer la paix et la stabilité dans le monde.

Application du consensus de Monterrey

Tout en appelant à la mise en place d'un pacte basé sur les responsabilités mutuelles, le consensus de Monterrey a mis l'accent sur la nécessité de l'appropriation par les pays en développement de leurs stratégies visant à concrétiser les objectifs du Millénaire avec l'appui de leurs partenaires à travers une aide publique au développement plus consistante et plus efficiente.

Depuis notre réunion d'avril qui nous a offert l'occasion de débattre des moyens susceptibles de permettre la mise en œuvre du consensus historique de Monterrey, des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de la réalisation des objectifs du Millénaire notamment la réduction de la pauvreté, la généralisation de l'éducation primaire et la réduction de la mortalité infantine.

Toutefois, et tel qu'il ressort des exemples de pays étudiés par la Banque et le Fonds monétaire, des efforts importants demeurent nécessaires pour aider les pays démunis à

sortir de la pauvreté extrême surtout dans le Continent africain où la pauvreté et la propagation des maladies endémiques continuent d'hypothéquer les efforts de développement de ses pays.

Dans ce cadre, nous appuyons les efforts du Fonds, de la Banque et des autres partenaires dans la mise en place de stratégies de lutte contre la pauvreté, la production de données statistiques et l'analyse d'expériences réussies dans les pays en développement permettant l'appréciation des progrès enregistrés dans la concrétisation des objectifs du Millénaire.

Nous saluons également les efforts déployés par les agences de développement et les banques multilatérales notamment la Banque mondiale pour renforcer davantage la focalisation des efforts individuels et collectifs des donateurs sur l'évaluation, le suivi et la gestion des résultats en termes de croissance et de réduction de la pauvreté.

De tels efforts doivent se poursuivre en mettant l'accent non seulement sur les succès mais également sur les échecs ou faiblesses pour pouvoir en dégager les enseignements nécessaires et permettre d'apporter les ajustements requis au niveau des stratégies tant des pays en développement que des donateurs et des agences de développement.

Les efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de la fourniture des biens publics mondiaux sont également méritoires notamment en matière de lutte contre le VIH/SIDA qui ne cesse de ravager des vies humaines et au niveau de la protection de l'environnement et du renforcement de l'architecture financière internationale pour assurer la stabilité des flux de capitaux vers les pays en développement.

De tels efforts doivent être davantage consolidés par l'appui des réformes des pays en développement visant à renforcer leurs capacités institutionnelles et améliorer leur gouvernance ainsi qu'à développer les flux d'investissement privé qui constituent des vecteurs clés de promotion de la croissance soutenue. A ce titre, les pays africains méritent une attention toute particulière d'autant plus qu'une bonne partie de ces pays s'est engagée dans le cadre du NEPAD à développer leurs capacités institutionnelles et à adopter les principes de démocratie et de bonne gouvernance ainsi qu'à lutter contre la pauvreté.

La Banque mondiale est appelée à jouer un rôle particulier en mettant à profit son avantage comparatif pour aider les pays en développement notamment ceux à revenu intermédiaire à travers l'appui aux réformes structurelles ainsi qu'à la mise en place de projets d'investissement visant la réduction de la pauvreté et l'amélioration du revenu par habitant des populations défavorisées.

Il est, également, impératif que les pays industriels concrétisent rapidement leurs engagements pris lors des différents fora et notamment à l'occasion de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg d'augmenter le volume de l'aide au développement et d'améliorer l'efficacité de cette aide.

L'accord de principe obtenu sur la 13^{ème} reconstitution des ressources de l'IDA dont le montant s'élèverait à 23 Milliards de dollars constitue un pas encourageant vers le renforcement de l'aide au développement pourvu qu'un tel accord soit finalisé et concrétisé dans les meilleurs délais.

Les pays industriels sont appelés également à contribuer au renforcement du rôle du commerce mondial en tant que levier du développement en supprimant les barrières devant les exportations des pays en développement et en éliminant les subventions notamment des produits agricoles. Nous espérons que la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Mexico en 2003 permettra de réaliser des avancées concrètes vers ces objectifs en prenant en considération les intérêts des pays en développement en vue de l'instauration d'un système commercial multilatéral plus équitable qui leur permet de tirer profit des opportunités offertes par le commerce mondial.

En outre, nous estimons que la communauté internationale dans son ensemble devrait œuvrer pour le renforcement de la représentativité des pays en développement au sein des instances, institutions et forums internationaux leur permettant ainsi d'améliorer leur pouvoir de décision au sein de ces instances.

Pour leur part, les pays en développement sont appelés à poursuivre leurs efforts en matière des réformes institutionnelles, économiques et sociales et à contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'aide à travers notamment le renforcement de la démocratie et de la gouvernance en vue d'assurer l'acheminement efficace de l'aide mobilisée à la concrétisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

Initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés

La promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté passe par l'allègement du fardeau de la dette des pays en développement et à ce titre, nous nous félicitons des efforts déployés par les pays à faible revenu en partenariat notamment avec la Banque et le FMI. Ces efforts ont permis à environ 2/3 des pays identifiés comme potentiellement éligibles à l'initiative de bénéficier de l'allègement de la dette.

Toutefois, nous constatons que des retards sont enregistrés dans la mesure où sur l'ensemble des pays éligibles uniquement 6 pays ont atteint leur point d'achèvement qui leur permet de bénéficier de l'intégralité de l'allègement de leur dette.

Ces retards se traduisent par des coûts considérables pour les pays bénéficiaires notamment les pays africains ce qui pénalise ces pays au niveau de la croissance, de l'investissement et de la réduction de la pauvreté.

De ce fait, les efforts doivent être intensifiés et une certaine souplesse devrait être adoptée en vue d'amener les pays à atteindre leurs points de décision et d'achèvement ainsi que pour préserver la soutenabilité de leurs équilibres macro-économiques.

Nous appelons la communauté des donateurs et les créanciers à poursuivre leur participation à l'initiative et nous réitérons, également, notre appel aux donateurs à apporter les ressources nécessaires pour assurer la contribution des banques multilatérales de développement et notamment la BAD à ladite initiative.

L'état d'avancement des Cadres stratégiques pour la lutte contre la pauvreté.

Nous appuyons les efforts déployés pour la concrétisation de l'approche concernant les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qui ont permis notamment l'élaboration par 45 pays de leurs cadres stratégiques intérimaires et par 18 pays de cadres stratégiques achevés.

Nous sommes conscients que l'un des obstacles majeurs à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adéquates de lutte contre la pauvreté, réside dans la faiblesse des capacités notamment institutionnelles des pays en développement.

Pour surmonter un tel obstacle, nous appelons la Banque et le Fonds à poursuivre leur appui aux pays qui se sont engagés à renforcer leurs capacités en leur apportant l'assistance technique nécessaire et en mettant à profit les enseignements tirés d'expériences réussies en matière de stratégies de lutte contre la pauvreté.

Les pays concernés doivent pour leur part poursuivre leurs efforts visant l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et de la gouvernance ainsi que le renforcement des capacités notamment d'évaluation de l'impact des stratégies mises en œuvre sur la réduction de la pauvreté.

L'état d'avancement de l'harmonisation des politiques et procédures opérationnelles de l'aide publique au développement.

Nous soutenons les efforts accomplis par la Banque mondiale et le Fonds en concertation avec les autres institutions multilatérales et bilatérales dans le processus d'harmonisation des procédures liées à la gestion de l'aide au développement.

De tels efforts d'harmonisation devraient à notre sens contribuer au renforcement et à l'efficacité de l'aide publique en faveur des pays en développement sans pour autant qu'une telle harmonisation se traduise par un alourdissement de la conditionnalité liée à l'aide au développement.

L'état d'avancement du plan d'action pour la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme

Nous appuyons les efforts du FMI et de la Banque dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation intégrée et globale des normes standards et des dispositifs de lutte contre ces fléaux.

De tels efforts doivent être poursuivis à travers l'apport de l'assistance technique requise pour intensifier l'évaluation des dispositifs existants au niveau des pays membres et mettre en place rapidement des dispositifs légaux visant l'incrimination du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.